

L'info avant tout

En préalable de ce CSE du Siège des 15 et 16 septembre, vos élus SNJ ont dénoncé les changements permanents à France Télévisions et réaffirmé leur opposition au transfert d'émissions emblématiques du service public à France TV Studio.

Vos représentants ont également demandé à la direction de l'information de passer des paroles aux actes. Nous attendons un vrai projet éditorial et des moyens pour ceux qui font l'info au quotidien. •

[Déclaration préalable du SNJ à lire ici.](#)

SOMMAIRE *

* Cliquer sur les titres pour accéder aux contenus

Haro sur H Corpo ?

Une seule et même application pour réserver l'hôtel en reportage. Son nom : HCorpo. Son seul mérite : faire l'unanimité contre elle.

C'est la règle des 3 C qu'ont déplorée vos élus SNJ devant le CSE : **Corporate, Concur, et maintenant Corpo**, dernière tranche d'un millefeuille administratif toujours plus indigeste.

Car le premier constat est accablant. Le filtre n'est pas adapté pour localiser des hôtels au plus près des lieux de tournage.

Ensuite, la tarification est plus élevée, avec une marge entre 5 et 10 % pour cette plateforme, reconnaît la direction. Les journalistes risquent donc, avec des prix supérieurs à ceux des hôtels réservés en direct, d'avoir un plus grand nombre de dépassements des plafonds autorisés. **La direction va-t-elle à terme leur demander de se résoudre à des nuitées dans des conditions de confort moins-disantes ?** Pas de réponse à cette question pourtant claire.

Autre problème : celui des annulations, qui s'avèrent impossibles dans un délai de 12 heures avant l'entrée en vigueur de la réservation. Et, **cerise sur le gâteau, le service qui a mis en place ce système annonce tout de go ne pas pouvoir garantir de remboursement d'un hôtel annulé trop tard !** Dans ce cas précis, il faut s'en remettre au manager qui, pour les besoins de l'actualité ou d'un tournage, aurait détourné l'équipe de sa mission initiale. Au bout du compte, les journalistes vont-ils en être de leur poche ? Pour le moment, sauf pour les missions calées longtemps en amont, **ce sont les salariés qui doivent faire l'avance, et celui ou celle qui effectue la réservation doit régler pour tout le monde dans l'attente d'être remboursé.** Un casse-tête, notamment pour

les bureaux de France Télévisions en régions où les monteurs appartiennent à des sociétés prestataires.

La direction affirme que cette plateforme est toujours en test et que des améliorations doivent y être apportées. Dont acte. Mais le choix d'un prestataire unique est-il justifié ? Le « dépassement des seuils » et le respect des règles de la commande publique nous obligerait à ce tournant. Au risque, si nous ne le prenions pas, d'être sanctionnés par la Cour des Comptes...

Le SNJ s'apprête à vérifier la véracité de ces arguments sur le plan juridique. Nous avons également demandé à la direction que soient communiqués au secrétaire du CSE tous les documents imposant ce choix.

Pourquoi signer un contrat (au maximum de 4 ans, selon la direction) avec une plateforme qui n'est pas adaptée ? Parce que qu'elle est liée en grande partie au groupe Accor, alors que beaucoup de nos réservations sont réalisées dans des petits hôtels n'appartenant pas à de grandes chaînes. Booking n'a pas fait l'affaire parce que cette plateforme n'était pas connectée avec Concur, nous a-t-on répondu au passage. Alors que l'on supprime Concur !!!

H Corpo doit s'appliquer à tout le groupe France Télévisions et pas seulement au siège. **Seules les réservations à l'international, l'outre-mer et pour les collaborateurs occasionnels en défraiement ne passeront pas par H Corpo.**

Pour les représentantes de la direction lors de ce point, H Corpo doit aussi permettre d'éviter les problèmes de sécurité lors de séjours dans certains (...)

(...)
lieux, comme des gîtes. Un argument pour le moins spécieux, tant ces types d'hébergement sont aujourd'hui soumis à de stricts cahiers des charges. **Et si notre sécurité était désormais un argument pour l'entreprise, que dire des terrains difficiles et de conflit ?** Doit-on s'assurer que l'alarme incendie fonctionne correctement à Kaboul ou dans le Sahel ?

Seule bonne nouvelle, la direction ne semble plus encline à rendre ce nouveau système de réservations obligatoire à partir du 1er janvier prochain tant il est mal conçu.

Attention, cela ne veut pas dire qu'à terme, il ne le sera pas. Vos élus SNJ ont demandé que cette application reste optionnelle afin que les équipes sur le terrain gardent une certaine liberté dans l'organisation de leurs missions. •

Pass sanitaire :

« Insécurité juridique » à France Télévisions

France Télévisions risque de se mettre en « insécurité juridique », selon les termes de vos représentants SNJ. Car **la direction veut instaurer le pass sanitaire sur certains sites.**

Pour le SNJ, il ne s'agit pas d'entrer dans le débat sur l'utilité ou non de ce pass. Mais à ce stade, nous ne voyons pas « comment l'entreprise pourrait demander à des élus de couvrir une décision qui ne serait pas légale ».

En effet, France Télévisions n'est pas, selon nos informations, considérée comme un Établissement Recevant du Public (ERP). Un risque de condamnation en justice est patent si, par exemple, un salarié ou un comédien du site de Vendargues ne pouvait pas exercer, faute d'avoir présenté un pass.

« Au Franay, où l'on a des plateaux avec accueil du public, et pour Vendargues, la question sera débattue, on prendra garde de ne pas aller plus loin que la loi », reconnaît Muriel Sobry, responsable de la sécurité du groupe.

Si des productions privées outrepassent la loi sur certains plateaux en exigeant ce sésame, France Télévisions ne doit pas leur emboîter le pas. Rien n'oblige d'ailleurs ces programmes à accueillir

des spectateurs en cette période de pandémie. Pour le Siège, qui n'est pas dans le périmètre potentiellement concerné, « rien ne nous interdit de demander la présentation d'un pass aux personnes extérieures à l'entreprise », a conclu Mme Sobry.

Le CSE Central sera consulté avant le 6 octobre.

Au sujet du pass sanitaire toujours, les tests seront payants à partir du 15 octobre s'ils ne font pas l'objet d'une prescription médicale (décision gouvernementale). **La direction annonce qu'il n'y aura pas de remboursement de tests PCR, antigéniques ou autotests par l'entreprise, à l'exception des missions qui le nécessitent :** par exemple, des voyages en avion ou en train, des opérations du type Tour de France ou Jeux Olympiques, l'accès à des hôpitaux... Dans l'esprit, les reportages avec nuitées ou restaurants doivent également être concernés par cette prise en charge ! **Le SNJ sera vigilant à ce qu'il n'y ait pas de régime discriminatoire.** Selon le président de l'instance, « il est important pour le manager de savoir si l'équipe qu'il va envoyer va pouvoir réaliser sa mission ou pas ». Mme Sobry précise (...)

(...)

que « le secret médical ne couvre que le contenu du pass sanitaire, pas le fait d'en avoir un ou non ».

A propos du télétravail, le 1er octobre est « une date indicative » mettant fin au régime issu de la période de pandémie. En théorie, tous les salariés devraient revenir sur les différents sites mais la direction en appelle à des discussions service par service avec les managers. Autrement dit à faire preuve de souplesse de part et d'autre.

Sur le papier, il n'y aurait donc aucune urgence à signer un avenant, indispensable à la mise en place du télétravail. Seulement voilà, la direction reconnaît que sans avenant il n'y aura pas d'indemnité.

Derrière cette notion de double volontariat, se

Harcèlement, le SNJ exige des formations obligatoires pour les managers

Vos élus SNJ ont exigé des formations obligatoires pour tous les managers sur le harcèlement au travail. Et lorsqu'ils ne les font pas, les cadres devront être sanctionnés ! **C'est l'une de nos propositions pour sensibiliser l'encadrement face à ce fléau récurrent.**

Le débat est intervenu dans le prolongement d'une enquête indépendante (à la demande des syndicats, dont le SNJ) ayant clairement établi le harcèlement répété sur plusieurs années d'un journaliste. Ces conclusions ont été acceptées et assumées par la direction de l'information.

Des formations ont été initiées (e-Learning), **« je pense qu'elle seront rendues obligatoires très prochainement », a indiqué Jonathan Rosenblum,** président de ce CSE siège.

cache peut-être un double langage ?

Dans certains services, une date limite a déjà été fixée pour l'envoi des vœux en termes de télétravail... Et **au final, de nombreuses zones d'ombre subsistent sur l'application de l'accord.** Selon les termes de cet accord, le télétravail doit représenter 50 % du temps de travail. Comment s'organiser ? Faudra-t-il travailler deux jours et demi par semaine, une semaine sur deux, un mois sur deux ?

La direction de France TV rappelle que l'accord prévoit deux jours et demi par semaine « en moyenne » sur une période de référence qui peut aller jusqu'au trimestre. Une certitude, le retour à la normale que tout le monde souhaite ne sera pas un long fleuve tranquille. •

Il a précisé que la direction négociait « avec cette personne pour réparer le préjudice, et si certains managers se permettent de remettre en cause les conclusions (de l'enquête), la direction en tirera les conséquences ». L'avertissement est très clair à l'égard d'une hiérarchie qui est souvent dans le déni et dans le réflexe de s'auto-protéger.

Mais le SNJ regrette qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre de managers responsables de cette situation. Au contraire, certains sont même montés en grade. Le président de cette instance a pourtant souligné « qu'une personne qui a été la source d'acte de harcèlement ne devrait pas avoir de promotion ». La direction a par ailleurs informé les élus qu'elle ne communiquerait pas sur un dossier individuel préférant **« agir sur la prévention, car cela ne doit plus arriver ».**

(...)

(...)

Vos élus SNJ ont réagi face à la position d'un autre syndicat visant à édulcorer la responsabilité des chefs de service, comme s'ils perdaient tout libre arbitre en appliquant la dévastatrice politique de casting des éditions. Le harcèlement est un délit, et la responsabilité en la matière demeure individuelle... C'est incontestable ! •

■ ■ ■ Parité femmes-hommes : ■ ■ ■ ce que cachent les chiffres !

Au siège de France TV, **la direction affiche un satisfecit en matière de parité, car les effectifs comptent 49,5 % de femmes** à la fin mars 2021 (Commission emploi et formation). Cette tendance se confirme, car la part des femmes augmente : 47,6 % en 2018, 49,2 % en 2019..

Mais derrière ces chiffres, se cache une réalité beaucoup moins reluisante. Si le pourcentage de salariées est de plus en plus important, c'est en partie la conséquence du départ de nombreux hommes avec la RCC (Rupture Conventionnelle Collective), ont relevé vos élus SNJ.

Les effectifs féminins chez les journalistes ont jusqu'ici progressé avec 45,8 % en 2020, mais dans la famille « journalisme », on constate une chute des embauches de femmes cette même année : seulement 40 % contre 63 % en 2019.

Chez les JRI par exemple, la part des femmes est en baisse. L'un des principaux points d'achoppement reste l'absence d'Envoyée spéciale permanente dans tout le réseau de correspondants à l'étranger.

Une question soulevée en séance par le SNJ car ces nominations sont révélatrices du règne de l'entre-soi au sein d'un service, en l'occurrence le pool Enquêtes et Reportages. En marge du

CSE, la direction nous a fait savoir qu'aucune candidature de femme ne correspondait au profil recherché, un argument malheureusement trop souvent utilisé pour justifier la prédominance masculine.

Autre exemple cité dans les débats, le service infographie, qui était à 50 % de femmes, est passé à 17 hommes pour une femme. La direction objecte qu'un recrutement féminin a été fait dans l'encadrement. Insuffisant bien sûr.

Du point de vue salarial, de fortes disparités persistent, en défaveur des femmes (-5,7 % chez les journalistes). C'est dans l'encadrement que les écarts sont les plus importants : -7,9 % pour les chefs de service, -5,8 % chez les rédacteurs-en-chef adjoints et -18,7 % pour les rédacteurs-en-chef hors grille.

La commission Emploi et Formation Professionnelle souligne que **« les secteurs où il y a le plus de femmes sont les moins rémunérateurs (c'est le cas des secteurs administratifs)... parce qu'ils sont occupés par des femmes »**.

Vous élus SNJ ont fait une mise au point. En matière de parité, il y a la vitrine mais il reste un long chemin à faire avant d'être exemplaires. •

Unité syndicale contre le transfert à France TV Studio ?

Les organisations syndicales ont réaffirmé, à l'occasion du compte rendu du CSE Central, leur opposition au projet de transfert de la production de six émissions de France Télévisions SA vers la filiale France TV Studio (Télématin, Des Racines et des Ailes, Thalassa, Faut Pas Rêver, Passage des Arts, Des Chiffres et des Lettres). Toutes les organisations syndicales, sauf Force Ouvrière qui ne ferme pas la porte à une négociation avec la direction. Ce syndicat a lancé une consultation auprès des salariés concernés, pourtant opposés à ce transfert depuis le début. Nous verrons alors si l'unanimité des débats reste d'actualité.

Les élus, experts et avocats convergent sur le fait que rien ne démontre l'existence d'une entité économique autonome des émissions concernées. Ce qui est pourtant la condition indispensable à tout transfert.

L'imbrication avec la rédaction nationale dans l'éditorial de Télématin, le « recours prioritaire » à la Fabrique sans garantie suffisante, le bouleversement annoncé du statut social des salariés... Tout converge pour utiliser à nouveau la voie judiciaire, un premier procès ayant déjà été gagné pour manque de transparence et défaut de communication de pièces.

Cette fois, c'est au fond que que les syndicats doivent agir. Et rapidement, dans l'espoir de faire capoter ce projet funeste qui ouvrirait la voie à un dépeçage de France Télévisions.

En CSE Central, Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des Antennes et des Programmes, a tenté de semer la division. En essayant de faire entrer certaines OS (organisations syndicales) dans le processus de négociations, ce qui aurait annihilé nos chances en justice.

La direction espérait pouvoir conclure un accord d'adaptation, autrement dit un statut social collectif applicable aux salariés transférés pour une période négociée.

France Télévisions se retrouve donc face à un front syndical bien déterminé à montrer que ce transfert des émissions ne va pas « dans le sens de l'histoire ». •

Vos élus et représentant syndical au siège



Serge Cimino (titulaire)



Béatrice Gelot (titulaire)

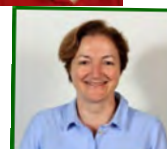


Dominique Bonnet (titulaire)

Antoine Chuzeville (suppléant)



Sophie Guillaumin (suppléante)



Francis Mazoyer (RS)



Syndicat National des Journalistes de France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142

Nous contacter :

snj@francetv.fr

01 56 22 88 28